



Horloge



Département

du Haut-Rhin

Arrondissement

de Belfort

commune de Denney.

CONSTRUCTION

d'une

horloge neuve.

Montant

de la dépense.

Frs 810.-

Montant à l'entame de l'ordre : 120 francs.  
Presti huit francs vingt centimes.  
francs vingt trois centimes.

Oubliez  
L'ordre n° 195 rec  
123

## Traité

pour la fourniture d'une horloge neuve à la commune  
de Denney.

Entre :

Monsieur le Maire de la commune de Denney, agissant  
au nom de la dite commune, d'une part,  
et M<sup>s</sup> M<sup>s</sup> Ungerer frères, horlogers-mécaniciens et suc-  
cesseurs de Schnilqué, à Strasbourg, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

M<sup>s</sup> M<sup>s</sup> Ungerer frères s'engagent par le présent traité  
à construire et à placer sur la maison commune de Denney,  
une horloge neuve, remplissant les fonctions suivantes :

Savoir :

- 1<sup>o</sup> - D'indiquer le temps en heure et minutes sur un cadran  
de 1,30 de diamètre, peint à fond bleu avec chiffres noirs;
- 2<sup>o</sup> - De sonner l'heure et la demie sur une petite  
cloche existante;
- 3<sup>o</sup> - De marcher passé 30 heures d'un remontage à l'autre.

## Construction de l'horloge.

Cette horloge sera du calibre N<sup>o</sup> 2 de notre prospectus,  
et se composera de deux moteurs ou corps de rouages, c'est-  
à-dire d'un Mouvement pour l'indication du temps et  
d'une Sonnerie.

Ces deux corps de rouages seront établis chacun sépa-  
rément dans une cage en fonte, et à colonnes, et recevront  
une disposition symétrique et horizontale.

Pour les préserver de la poussière et de tout accident extérieur,  
ils seront renfermés dans une armoire peinte à l'huile et  
vitree qui restera fermée même pendant le remontage

Mouvement. — Le moteur du Mouvement se composera de roues en bronze d'une très grande dureté.

Ces roues seront montées sur des arbres en acier et en graineront dans des piquons en acier foudre trempé et poli.

A l'aide d'un mécanisme dit de continuité, le mouvement de l'horloge ne cessera de fonctionner pendant le temps qu'on le remontera.

Le pendule aura une suspension à ressort, et une lentille du poids de 5 à 10 Kilogrammes.

L'échappement se composera d'une roue à dents obliques en bronze, et de la pièce dite d'Echappement, formée d'une autre en acier et d'une fourchette avec vis de rappel.

Pour pouvoir régler l'horloge et la mettre à l'heure le mouvement sera garni d'un petit cadran en cuivre, divisé en minutes.

Sommerie. — Le corps de sonnage de Sommerie se composera de roues en Bronze qui engraineront comme colles du mouvement, dans des piquons en acier foudre, trempé et poli.

Cette sommerie sera formée en outre : d'une détente et d'une levée de détente pour dégager la sonnerie; — d'une levée de marteau, composée d'un arbre et de deux bras, l'un de levée et l'autre de tirage; — d'un bras d'arrêt pour faire cesser la sonnerie; — et d'un volant à deux ailes en tôle garni de deux ressorts en acier.

Pièces accessoires. — Le mécanisme de l'horloge sera de plus accompagné de toutes les pièces accessoires, qui sont nécessaires pour la mise en fonctions de l'horloge, telles que :

Cordes. — en fil de chaîne de première qualité;

Poulies. — en métal avec axes en acier trempé, roulant dans des bouchons en bronze;

Poids. — dont celui pour la sonnerie sera en tôle et rempli d'une substance pesante.

Noeuds et liens. — pour permettre la dilatation ou la

contraction que les variations atmosphériques pourraient produire sur les triangles de transmission;

Tournequets. — pour pouvoir détordre les cordes si elles s'étaient entortillées par l'effet de l'humidité;

Allonge. — pour régler la longueur du fil de fer;

Marteau, qui sera formé de deux bras, d'un axe, de deux supports et d'un contre-ressort en acier.

Fil de fer, — Crochets, — Supports, — Vis, — etc.

Minuterie. — composée de roses en Bronze et d'un pignon en acier, et ayant pour but de produire le rapport de vitesse entre l'aiguille des heures & celle des minutes.

Objets extérieurs. — Cadran. Le cadran sera construit en tôle rivée sur cercle et croix en fer forgé. Il sera peint à fond blanc avec chiffres noirs, et aura 1,30 de diamètre.

Aiguilles. — Les 2 aiguilles seront peintes en noir.

Méridienne. — Au midi d'un étroit couvercle du bâtiment il sera établi une Méridienne composée d'un quonnon et d'un style en fer, et destinée à servir à régler l'horloge sur le soleil.

### Prix de l'Horloge.

La nouvelle horloge, telle qu'elle vient d'être décrite reviendra au prix suivant.

#### Savoir:

Le mécanisme de l'horloge, avec l'armoire et les pièces accessoires.	fr 600.
le cadran en tôle . . . . .	65.
la minuterie pour l'indication des minutes . . . . .	35.
la méridienne avec Cables d'Equation . . . . .	25.
emballage, transport et mise en place . . . . .	85.
En tout fr 810 . . .	

## Conditions particulières.

M. M<sup>s</sup> Ungerer frères se soumettent à fournir cette horloge dans les trois mois qui suivront l'approbation du présent traité par Mr. le Dr<sup>et</sup>.

Ils garantissent la solidité et l'exactitude de leur travail pendant la durée de cinq années.

De son côté, M. le Maire de Denney, au nom de la dite commune, s'engage à faire solder à M. M<sup>s</sup> Ungerer frères, pour prix de cette fourniture, la somme de Huit cent dix francs, payable en deux termes, dont le premier de 400 f. sera soldé dans le mois qui suivra la mise en place de l'horloge, et dont le second terme de 410 f. sera exigible dans le courant de l'année qui suivra la pose de l'horloge.

Les intérêts commencent à courir à 5% par an, à partir de la fin du 3<sup>e</sup> mois, après la mise en place de l'horloge.

Fait double à Strasbourg, le 22 Décembre 1864.

approvée  
La commune  
Blanc



Ungerer frères



approvée

Colmar, le 11 janvier 1865.

Ungerer

Ungerer



Procès verbal de réception d'une horloge fournie  
par M<sup>es</sup> Ungerer frères de Strasbourg à la commune  
de Denney.

Arrondissement  
de Belfort.

Denney

L'an mil huit cent soixante cinq le 21 juillet nous  
sousigné Maire de la commune de Denney assisté des  
sieurs Devantay Chiebaut, Monnier Joseph et Giel  
Jacques conseillers municipaux à l'effet de procéder  
à la réception de l'horloge publique fournie à la  
commune de Denney par M<sup>es</sup> Ungerer frères horlogers  
mechaniciens à Strasbourg. Nous avons reconnu  
qu'elle est en tout conforme au traité passé avec  
M<sup>es</sup> Ungerer frères le 22 Décembre 1864, approuvé  
le 21 janvier dernier.

En conséquence nous estimons qu'il ya lieu de  
payer à M<sup>es</sup> Ungerer frères la somme de huit  
cent dix francs pour solde de ladite horloge, laquelle  
somme sera prélevée sur le crédit de mille francs  
ouvert au budget de 1865 pour cet objet.

Fait à Denney le jour mois et année susderniers  
Les conseillers.

Le maire

Blanc

Vu et soumis à  
l'approbation de

Monnier le Président  
Belfort, le 13 Juillet 1865

Le sous-préfet

Giel Devantay

approuvé.

Colmar, le 3 aout 1865.

J. Lebiffey adjoint au  
Maistre des Greffes, Paris 1<sup>er</sup> arr.  
Denney